

11^e congrès de l'UFR - 2 au 5 avril 2019 Mandelieu la Napoule

Nous vous proposons les documents et comptes rendus du congrès de l'Union Fédérale des Retraité.e.s qui vont servir de base de travail à la nouvelle Commission Exécutive jusqu'au prochain congrès.

Cher.e.s Camarades,

Ce Congrès a eu pour ambition d'apporter une « valeur ajoutée » à des résolutions adoptées lors du Congrès Fédéral de 2018, pour les enrichir de l'apport du syndicalisme spécifique des retraité.e.s.

Les retraité.e.s sont des cibles des gouvernements récents : désindexations des retraites (donc pas de revalorisation depuis plusieurs années), augmentation importante des prélèvements (CSG, CASA...), avec pour résultat est une diminution globale des pensions. D'autre part dans nos secteurs de la Santé et de l'Action sociale les salaires sans reconnaissance de nos qualifications, l'attaque de la catégorie active, l'instauration de la décote, l'augmentation de la durée de cotisations... induisent des pensions très faibles et même misérables pour un grand nombre des salarié.e.s.

Les retraité.e.s sont parmi les premier.e.s impacté.e.s par le délitement de notre système de Sécurité sociale induit par la politique néo-libérale d'austérité avec entre autre la diminution des cotisations sociales et des avantages pour les très riches.

Lors du congrès, de nombreuses propositions ont été apportées, les documents amendés par les syndicats ont été très largement approuvés afin de donner un mandat très fort à la nouvelle CE de l'UFR Santé Action sociale pour mener une activité très combative.

Notre congrès a appelé les retraité.e.s à rejoindre la CGT pour :

- s'engager massivement dans la mobilisation unitaire avec 9 organisations de retraité.e.s,
- pour participer à l'ensemble des luttes avec les citoyennes et citoyens pour améliorer notre système solidaire de Sécurité Sociale financé par les cotisations sociales issues du travail,
- pour défendre la Fonction publique et condamner toutes les attaques visant les libertés individuelles et collectives.

La lutte doit s'amplifier dès à présent contre la réforme des retraites et du régime universel à points qui à terme va baisser les retraites de 30 %.

Le gouvernement prépare une nouvelle loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie pour la fin d'année sans le financement nécessaire pour des moyens pourtant très urgents au regard de la situation intolérable des résidents et salariés des maisons de retraites.

Nous voulons relever le défi du syndicalisme CGT intergénérationnel et de l'activité spécifique à mener avec plus d'un million de retraité.e.s de la Santé et de l'action sociale dans tous les territoires.

*Hélène MICHAULT,
Secrétaire Générale de l'UFR*

Films et débats en soirée

A côté des séances et débats pendant le congrès, le délégué.e.s ont pu assister à différentes initiatives.



► Lundi soir 1er avril 2019 : Présentation du centre de la Napoule et de son histoire, intimement liée au développement du Tourisme Social

Ce centre qui comporte un château construit au début du XX^{ème} siècle par une riche écossais, a été racheté par les Charbonnages de France en 1947

pour accueillir les mineurs et leur famille dans un site féérique donnant sur le baie. Le centre est depuis 1994 la propriété de la CCAS de l'énergie et du CRE de la RATP, mis en gestion avec Touristra.

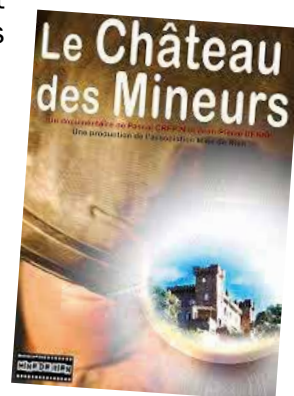
Projection du documentaire « Le château des Mineurs » réalisé par l'association "Mine de rien"

<https://asso-mdr.wixsite.com/minederien/le-chateau-des-mineurs>

Ce film, entre anecdotes et images d'archives, relate la difficulté du métier de mineur, mais défend également le droit aux vacances pour toutes et tous.

L'évocation de ce lieu de vacances à La Napoule est synonyme de luttes solidaires de la lutte de classe contre l'injustice.

DVD en vente à l'ANCAV-CGT



► Mercredi soir 3 avril 2019 : Film et débat sur la situation dramatique des migrant.e.s dans la vallée de la Roya

Projection du film documentaire « Libre » réalisé par Michel TOESCA sorti en 2018, nommé en sélection officielle au Festival de Cannes il a reçu une mention spéciale de l'Oeil d'or. Ce film est consacré au combat de l'agriculteur Cédric HERROU pour l'accueil et la protection de migrant.e.s dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes)

Après la projection, le débat était animé par Marlène HELENA avec les interventions des membres de l'association « Roya citoyenne », de l'avocate de Cédric HERROU (vue dans le film) et de Gérard RÉ, Secrétaire général de l'UD CGT 06. Les camarades ont salué tout le combat mené par des habitants de la Roya pour leur aide portée aux migrant.e.s contre l'acharnement du pouvoir et des services de police française pour empêcher ces populations de rentrer en France via la frontière italienne au péril de leurs vies et dans des conditions inhumaines.

Les témoignages des congressistes ont montré l'engagement de camarades dans la lutte pour l'accueil des exilé.e.s en France. Nous avons fait le constat des pressions subies par les salarié.e.s de la Santé et de l'Action sociale en particulier pour déterminer l'âge des migrant.e.s (pour savoir s'ils sont majeurs...). Le débat sur l'accueil des migrant.e.s en France dans lequel la CGT s'est engagée a été très intéressant et s'est terminé fort tard. Nous n'avons pas épuisé ce sujet, nous invitons les camarades à rejoindre les initiatives dans leurs territoires (voir activité confédérale à ce sujet).

Pour voir la bande annonce du film :

<https://www.jour2fete.com/distribution/libre>



Compte rendu du 11^e congrès de l'UFR

Le congrès a débuté ses travaux le 2 avril au matin par les traditionnelles interventions des camarades du département : Marlène Elena (CE sortante de l'UFR et SG de l'USR 06), Gérard Ré (SG de l'UD 06) et Delphine Girard (SG USD 06).

Ces trois interventions ont bien entendu fait référence à la violence de la répression des manifestations à Nice, surtout aux blessures subies par notre camarade Geneviève Legay, militante retraitée de l'Action sociale. Le congrès a mandaté Marlène pour rédiger une motion apportant toute notre amitié et notre soutien à Geneviève et sa famille.

Dans son rapport d'introduction, Viviane Debarges, Secrétaire générale sortante, a rappelé rapidement les événements qui ont marqué le long mandat (4 ans et 3 mois) qui, a été prolongé du fait de la tenue du congrès fédéral en mai 2018 et des élections dans la FPH en décembre 2018. Par conséquent, ce congrès se tient 1 an environ après le congrès fédéral et les documents soumis au débat en tiennent compte.

RAPPORT D'ACTIVITE

La discussion autour du rapport d'activité a permis aux délégué.e.s de débattre sur l'actualité et sur les enjeux militants :

- ▶ **L'accès aux soins**
- ▶ **La reconnaissance de la pénibilité**
- ▶ **Le suivi post professionnel,**
- ▶ **L'accès aux prestations sociales**
- ▶ **La faiblesse du niveau des pensions en lien avec le faible niveau des salaires de notre champ professionnel,**
- ▶ **La continuité syndicale,**
- ▶ **Le renforcement de notre organisation syndicale pour aller à l'offensive sur nos revendications.**
- ▶ **etc...**

Les échanges ont été nombreux, très riches, positifs, et se sont déroulés dans une ambiance sereine et fraternelle. Dès la première matinée, ils ont essentiellement porté sur la forme d'organisation pour les retraité.e.s en territoire, certain-es délégué-es préférant militer dans l'UL, d'autres dans le syndicat de leur établissement d'origine, d'autres encore (et ce furent les plus nombreux) préférant ne rien opposer entre ces deux formes de participation à la vie syndicale, l'essentiel étant de se retrouver là où on se sent le mieux.

Être retraité.e.s, c'est militer autrement, avec les actives et actifs, certes, mais pas à leur place.

Le rapport d'activité de l'UFR a été validé par 96, 96 % des voix

DOCUMENT D'ORIENTATION

Le document d'orientation paru dans le Perspectives Santé/Action Sociale n°178 de janvier 2019 tient compte des orientations décidées et des résolutions votées par le congrès fédéral. Tout au long du document, elles constituent ce qui devra être notre fil rouge : les revendications spécifiques des retraité.e.s, mais toujours en lien avec celles des actif.ve.s.

Le document est divisé en deux parties et propose des objectifs atteignables et mesurables.

Partie 1 : Reconquérir et améliorer la sécurité sociale

- ▶ **Assurer une retraite décente à toutes et à tous,**
- ▶ **La santé, un droit fondamental qui doit être garanti à toutes et à tous,**
- ▶ **Pour un accompagnement de qualité face à la perte d'autonomie.**

Peu de départements ont pu mettre en place une préparation en amont du congrès avec le maximum de retraité.e.s. Les débats ont porté plus sur l'actualité pour la partie 1 que sur les orientations et les décisions à prendre pour développer notre activité revendicative spécifique en direction des retraité.e.s. Toutefois, quelques propositions et formulations ont pu être retenues pour la réécriture des résolutions à partir des 31 amendements renvoyés par les sections et syndicats ainsi que des propositions pour les soutenir. A noter donc que si aucun amendement n'a fondamentalement remis en cause la conception et le contenu du document, ils ont contribué à l'enrichir.

Partie 2 : renforcer notre organisation par la syndicalisation des retraité.e.s et la qualité de vie syndicale

Un certain nombre de témoignages ont permis de vérifier qu'il n'existe pas une, mais des réponses pour organiser les retraité.e.s syndiqué.e.s, leur permettre de participer à la vie de la CGT, et porter les revendications. Il est nécessaire de dynamiser notre démarche de proximité dans les territoires et de créer des lieux de rencontre pour s'informer et militer lorsque l'on est retraité.e.

Si le nombre de syndiqué.e.s retraité.e.s augmente légèrement dans notre fédération (+ 819 entre 2013 et 2017), il y a encore de la marge au regard du nombre de salarié.e.s dans notre champ professionnel (600 000 retraité.e.s rien que pour la FPH, pas d'informations précises pour le privé). 9 syndiqué.e.s sur 10 quittent la CGT au moment de prendre leur retraite dans notre fédération : c'est bien au dessus de la moyenne confédérale. Et non seulement nous perdons de nombreux adhérent.e.s, mais nous perdons aussi beaucoup de militant.e.s. Des

initiatives sont prises dans différents territoires, il faut les recenser et les promouvoir au niveau des USD. Il faut également convaincre de l'utilité du syndicalisme retraité. Il faut participer à la vie syndicale fédérale.

Des formations spécifiques, créées par l'UCR, existent. Elles sont en cours de mise à jour et des camarades ont montré que leurs efforts pour se renforcer se sont soldés par une augmentation de la syndicalisation et une mobilisation plus importante.

Le document d'orientation a recueilli 95,92 % de votes favorables.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR

Les statuts de l'UFR n'avaient pas été modifiés depuis 1982. Il était fortement nécessaire de les mettre en conformité avec les statuts de la CGT ainsi qu'avec ceux de la fédération.

La discussion a porté principalement sur la cooptation en cours de mandat. Une réponse statutaire a été apportée à cette question rappelant la place d'un.e coopté.e et celle d'un.e « invité.e permanent.e ».

Les modifications statutaires ont été validées par 100 % de votes favorables.

ELECTION DE LA NOUVELLE DIRECTION DE L'UFR

La commission des candidatures a reçu 31 mises à disposition par les syndicats : 19 nouvelles et nouveaux camarades et 11 membres de la CE sortante souhaitant renouveler leur mandat. Un camarade s'étant désisté à l'ouverture du congrès, ce sont 30 candidatures qui ont été retenues par la Commission des Candidatures et présentées au vote des délégué.e.s.

Tous les camarades ont été élu.e.s par le congrès.

La nouvelle Commission Exécutive est composée de 19 femmes et 11 hommes, 77% des membres de la CE sont issus de la FPH, 10 % du sanitaire privé et 13% de l'action sociale, soit une augmentation du nombre de camarades du secteur privé. La moyenne d'âge est de 62,5 ans, c'est également un rajeunissement par rapport au dernier mandat.

La Commission Exécutive de l'UFR a élu à l'unanimité Hélène MICHAULT nouvelle Secrétaire Générale, par ailleurs membre de la CE Fédérale.

A noter la présence tout au long de nos travaux, de Mireille Stivala, Secrétaire Générale de notre Fédération et de Jocelyne Boyer, membre du Bureau de l'Union Confédérale des Retraité.e.s.

Ce congrès 2019 à La Napoule fut l'occasion de moments conviviaux et instructifs, histoire du centre, « karaoké », visite d'une parfumerie à Grasse, film et débat passionnants sur les migrants de la vallée de la Roya, et soirée fraternelle, repas, musique et danse.

Tout cela n'aurait pas été possible sans le travail des collaboratrices techniques de la fédération, des membres du Bureau et de l'équipe de Touristra qui nous ont permis de passer un séjour de grande qualité, chaleureux et savoureux... dans un site féérique. Nous les remercions.

Nous adressons également un remerciement spécial aux camarades de la CE sortante qui n'ont pas renouvelé leur mandat, pour leur disponibilité et leur investissement, et nous leur souhaitons une bonne continuation. ■

La nouvelle CE de l'UFR avec Mireille Stivala, secrétaire générale de la Fédération Santé.



Patricia et Katia, collaboratrices techniques de la fédération.

Table ronde - 2 avril 2019

Les réformes des retraites en Europe

L'après-midi du 2 avril les congressistes ont débattu des réformes régressives de retraites en Europe à partir des témoignages très riches de nos camarades (de gauche à droite sur la photo) :

- Régis MEZZASALMA, activité confédérale retraites CGT,
- Nicole BERNABÉ, Élu(e) CGT à la CNRACL, membre de la CE de l'UFR sortante,
- Léopoldo TARTAGLIA : Secteur international de la SPI-CGIL (Union des retraités italiens de la Confédération Générale du Travail italienne),
- Sylvie BRUNOL, membre du Bureau sortant de l'UFR, animait la table ronde,
- Jean-François TAMELLINI, Secrétaire fédéral FGFB (Fédération Générale du Travail Belge),
- Mireille PAUME, Présidente de la Commission femmes de la FERPA (Fédération Européenne des Retraité.e.s et Personnes Âgées) et membre de l'UCR-CGT.

Malgré nos différences nationales, ce sont les mêmes politiques libérales qui gouvernent l'Europe et qui imposent des réformes idéologiques dans l'ensemble des pays pour baisser nos droits à la retraite et détruire nos systèmes solidaires de Sécurité sociale

En Italie, la réforme « Dini » intervenue en 1995 a bouleversé la conception du système par répartition par annuités en créant un compte individuel pour chaque assuré.e. La réforme Fornero du gouvernement technocrate de Monti (chef du gouvernement en 2011 et ancien commissaire européen) a repoussé brusquement le départ à la retraite, entraînant une augmentation brutale du chômage des jeunes. De plus, 300 000 personnes qui bénéficiaient d'une retraite anticipée se sont retrouvées sans salaire ni pension pendant 5 ans. L'ajustement de la pension, tous les deux ans, à la hausse de l'espérance de vie est devenue automatique.

Ces réformes conduiront à terme à une diminution moyenne des pensions de 25 % et à une augmentation conséquente de l'âge de départ à la retraite. Si les retraité.e.s en font déjà les frais, le poids de ces mesures est inversement proportionnel à l'âge : la baisse des droits à retraite sera drastique pour les nouvelles générations !!!

Notre camarade belge Jean-François Tamellini a pointé ce qui intéresse les salarié.e.s :

avoir une lisibilité sur « combien je touche au moment où je liquide mes droits ». Or, avec le régime à points proposé par le gouvernement belge, c'est la totale inconnue : ce n'est que deux ans avant le départ en retraite que le salarié belge pourra connaître la valeur de service du point pour lequel il a cotisé toute sa vie (plus de 40 ans) afin de connaître le montant de sa retraite. La valeur de service du point serait pondérée par la démographie, l'espérance générationnelle (nombre d'année restant à vivre) et une variable macro-économique (critères européens des dépenses publiques et sociales).

En France, le système par annuités ferait désormais figure d'exception libérale, son remplacement est annoncé par Macron pour un régime par points c'est à dire une réforme systémique qui touche au système solidaire avec un système de pilotage où les retraité.e.s seront une variable d'ajustement budgétaire (offensive déjà bien entamée mais qui sera démultipliée...). Les retraites qui représentent actuellement 14% du PIB n'en représenteraient plus à terme que 12%. Cela signifie une baisse très forte des pensions servies à terme, sans même compter l'accroissement du nombre de retraité.e.s).

► Régis Mezzasalma nous a montré comment les concertations avec le Haut Commissaire aux retraites DELEVOYE laissent entrevoir une retraite qui sera une véritable loterie. Il nous a expliqué comment la récente réforme du régime complémentaire par points de l'AGIRC-ARRCO, diligentée par le MEDEF, a abouti à une baisse des pensions servies.

Au-delà des actions des gouvernements, c'est la main du patronat qu'il faut voir derrière ces « contre-réformes » : en Belgique par exemple, les mesures que voulait imposer le gouvernement reprenaient le « master plan de destruction des retraites » de 2004 du patronat.

Et derrière cette volonté de baisser les pensions se profile une capitalisation alors que le régime par capitalisation belge a fait faillite en 1968 et a été remplacé par un régime par répartition !

Au prétexte fallacieux de l'équité, les réformes de retraites créent un système économique où le niveau des pensions de retraite devient un levier d'ajustement macro-économique au service de l'amplification des politiques néo-libérales !

► **Nicole Bernabé nous a montré comment le gouvernement ose même s'attaquer aux plus pauvres des fonctionnaires retraité.e.s.** Les représentants du gouvernement (Sécurité sociale et du Budget de l'État) au Conseil d'Administration de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) refusent le report de 15 millions d'€ non utilisés sur l'exercice 2019. Pourtant, 49% des retraité.e.s CNRACL sont non imposables, cela signifie que beaucoup d'entre elles et eux pourraient accéder à ces aides !!! La non-utilisation du budget d'action sociale conduira encore les commissaires du gouvernement à demander une baisse de ce budget. Il est urgent d'informer les retraité.e.s sur les aides du Fonds d'Action Sociale, pour qu'elles et ils en fassent la demande et puissent en bénéficier.

La situation des femmes s'est partout dégradée avec les réformes successives.

► **Mireille Paume, présidente de la Commission femmes de la FERPA** (voir encadré p.21) nous a montré que toutes ces réformes en Europe sont plus particulièrement néfastes pour les femmes. Toutes les discriminations subies au cours de la carrière se concentrent au moment de la retraite. Dans un

système par points où les mécanismes de solidarité sont mis de côté, les inégalités ne peuvent que se creuser avec un mode de calcul sur l'ensemble de la carrière et non les meilleures années de travail, cela génère un préjudice supplémentaire pour les femmes qui ont des retraites beaucoup plus basses en Europe (40 % en moins en France). Et dans nos secteurs, plus de 70 % des femmes qui travaillent ont de bas salaires.

► **Léopoldo TARTAGLIA a évoqué pour nous les mesures demandées par la CGIL pour le rattrapage des retraites des femmes qui n'ont pas de carrière complète à cause de la prise en charge des tâches familiales.**

L'égalité salariale est un enjeu majeur pour ne pas tirer les retraites vers le bas. Les mesures généralement annoncées (pour faire avaler la pilule des régressions sociales) concernant les carrières longues excluent de fait les femmes. En Belgique, seulement 10% des femmes peuvent ainsi bénéficier du dispositif car leur durée moyenne de cotisation est inférieure de 5 ans à celle des hommes !

Nous devons construire des stratégies de mobilisation qui sont les seules en capacité de faire reculer les gouvernements.



A l'instar de ce que fait le Haut Commissaire aux Retraites Delevoe, les gouvernements des autres pays européens organisent des concertations sans jamais ouvrir de négociations.

L'exemple de nos camarades Belges est édifiante. Dans l'unité, les trois grandes organisations syndicales ont organisé la lutte. Avec une dernière mobilisation en 2018 de plus de 70 000 personnes à Bruxelles devant le lieu de la négociation, les syndicats ont réussi à obtenir le retrait du texte gouvernemental. Pour l'instant, ce n'est qu'un report parlementaire et il convient de transformer cela en véritable victoire. Nos camarades Belges n'ont pas ménagé leurs efforts avec une communication importante¹ pour démontrer techniquement les méfaits de la réforme.

La mobilisation de nos camarades Belges ouvre des perspectives et montre qu'il est possible de passer outre la résignation d'une frange du salariat victime de la propagande incessante autour des retraites, selon laquelle il n'y a pas d'autre choix que celui de baisser le niveau des pensions pour ne pas redistribuer les richesses. Nos camarades italiens n'ont pas eu une mobilisation suffisante pour contrer les réformes ultra-libérales qui font très mal...

Nous devons contrer le message entretenu par le gouvernement et le patronat de division du salariat : public-privé/futurs retraités-actuels retraités / Cadres-non-cadres/jeunes/séniors...) et de faire un travail important avec les organisations de jeunesse. Le véritable antagonisme est à rechercher entre le capital et ceux qui travaillent.

Il est urgent de valoriser les propositions de la CGT que Régis nous a rappelées² et de resituer les débats sur la retraite dans le cadre du modèle de protection sociale que nous voulons. Nous devons mettre en perspective les choix politiques en cours avec la campagne coût du capital, la bataille pour les salaires, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité....

Nicole Bernabé nous a rappelé qu'en 2020 nous allons avoir un RDV important : les élections des représentants.e.s au CA de la CNRACL

La CNRACL est une des dernières caisses de retraite où un Conseil d'Administration est élu en proportion des résultats des votes sur les listes des organisations syndicales des agent.e.s hospitalier.e.s et territoriaux et des organisations des employeurs publics. Pour la CGT, l'enjeu de ces élections à la

CNRACL est de maintenir et améliorer les acquis et de garder la première place à la fois dans le collège des actifs/actives et celui des retraité.e.s. Notre campagne pour ces élections doit faire partie de notre combat à mener contre la réforme que veut nous imposer le gouvernement afin d'amplifier la baisse de nos droits à la retraite.

Le débat qui a suivi a été riche, les camarades qui sont intervenu.e.s ont souligné l'importante mobilisation que nous devons préparer dans notre UFR, notre fédération et notre confédération

L'enjeu de la lutte contre cette réforme est un véritable choix de société. La question du niveau de vie à la retraite et de la répartition des richesses doit nous inspirer pour mener la bataille contre le régime universel à points dont l'objectif est de baisser gravement nos droits à retraite.

Le débat ne pas être confisqué pour être ramené sous l'angle technique des mécanismes du pilotage. La prétendue égalité contributive que Macron veut instaurer ne doit pas être un prétexte pour raboter ou pour laminer nos mécanismes de solidarité avec notre système solidaires par annuité. Certain.e.s camarades ont évoqué le travail commencé dans leur section ou syndicat comme une camarade qui a travaillé à un diaporama pour son UD sur les enjeux d'une réforme de retraite.

Notre lutte doit être inter-générationnelle. La reconnaissance salariale des qualifications de nos métiers du soin et du social est un enjeu pendant l'activité et à la retraite.

Nous devons reconquérir et améliorer la reconnaissance de la pénibilité avec la catégorie active dans la Fonction publique, et revendiquer sa transposition dans le secteur privé.

Nous devons réinventer l'outil sécurité sociale créé en 1945 en nous basant sur le modèle de société solidaire, fraternelle, juste et égalitaire pour laquelle nous militons au quotidien.

Nous pouvons et devons gagner la bataille, la campagne CGT peut s'appuyer sur ce qui a été fait en Belgique et sur l'analyse de ce qui s'est passé en Italie. A nous de la faire vivre ! ■



1.voir leur gazette unitaire « Les pensions en question » distribué pendant le congrès : <http://www.fgtb.be/-/journal-des-pensions-les-pensions-en-questions>

2.voir campagne décrite dans le Peuple : <https://fr.calameo.com/read/0046291835a00916eba4e> et tract CGT : <https://www.cgt.fr/sites/default/files/2019-03/Tract%20retraite.pdf>

FERPA : Fédération Européenne des Retraité.e.s et Personnes Âgées

La FERPA est l'organisation syndicale européenne représentative des retraité.e.s et des personnes âgées auprès des institutions européennes.



La structure de la FERPA fut reconnue par le comité exécutif de la CES (confédération Européenne des Syndicats) à Genève en juin 1992. La FERPA fait partie de la CES avec laquelle elle coordonne sa politique, dans le cadre du « dialogue social européen », principalement en matière de protection sociale, retraite, soins médicaux. Elle aide les organisations affiliées à la CES à contribuer aux meilleures décisions dans le domaine de la protection sociale des retraité.e.s pour l'amélioration des droits des retraité.e.s et des personnes âgées.

La FERPA est ouverte à toute les organisations de retraité.e.s interprofessionnelles ou par secteur, faisant partie d'un syndicat national membre de la CES.

L'UCR-CGT adhère à la FERPA et deux camarades, Mireille PAUME (membre du comité de direction et présidente de la commission femmes) et Hubert SCHWIND sont élu.e.s au comité exécutif.

Membres de la C.E. et du Bureau de l'UFR

*Membres du Bureau de l'UFR.

Nom/Prénom	Syndicat	Département
ARMENGAUD Michel	CH Albi	81
BAJARD Evelyne*	HCL Lyon	69
BONNEAU Gérard*	CH Montluçon	03
BERNABE Nicole	CHRU Lille	59
BRUNOL Sylvie	CHU Montpellier	34
CARDAN Marie Ange*	AP-HP Paris	75
COULANGES Charles	APEI Orange	84
DEBARGES Viviane	Centre Med La Teppe	26
DEFORTESECU Nicole	CH Le Havre	76
DENNILAULER Thierry	GHE HCL Lyon	69
DESILES Lucien	CH La Rochelle	17
DUMAS Yvon	Kremlin-Bicêtre APHP	75
DU MORTIER Linda	CHS Sevrey	71
FRIGOUT Bernard*	ACSEA Caen	14
GIBELIN Jean Luc	CHU Montpellier	34
GUISTI Dominique*	Hôpitaux de Saint Maurice	94
HUON Jean-Luc	CH SUD Gironde	33
LECLERCQ Isabelle	CHRU Lille	59
MARGAT Marie-Claude	ASE Paris	75
MERRAIN Monique	MGEN	78
MICHAULT Hélène	CHU Bordeaux Groupe Sud	33
MORVAN Luc	CH Douarnenez	29
NATIVELE Raymond	CHRU Caen	14
POUSSIER Marie-Paule	MDR Mayenne	53
RIGODON Michaëlle	MDR Orpéa Clermont Ferrand	63
ROUAUX Marie-Claude	CHU Rennes	35
ROUXEL Régine	CHRU Toulouse	31
SCHLICHTER Carmen	MDR ORPEA Vichy	03
SEVERAC Marceline*	CH Douarnenez	29
VIGNAL Danielle	CH TULLE	19

Modifications apportées au document d'orientation du 11^e congrès de l'UFR

Le document d'orientation est paru dans le Perspectives n°178 pages 9 à 21. Les modifications retenues sont en italique et en gras.



Page 11 :

- ▶ Dans l'encart « Baisse du pouvoir d'Achat des retraités » qui traite des causes de cette baisse rajouter : ***Désindexation des retraites***
- ▶ Dans le paragraphe « stopper l'enfumage. » rajouter après la phrase : Le Président a annoncé qu'1 Euro cotisé donne les mêmes droits « ***quelle crédibilité quand il supprime les cotisations sociales sur la prime d'activité et les heures supplémentaires et qu'il les défiscalise !*** »

Page 13 :

- ▶ Dans le paragraphe sur « La santé, un droit fondamental... » réécrire ainsi le dernier alinéa : ***«La préservation et le développement des centres de santé publics, sur tout le territoire, avec des professionnels qualifiés rattachés aux hôpitaux publics. Ils sont un moyen de lutter contre la désertification médicale et de permettre et garantir l'accès aux soins de toutes et tous, pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale».***

Page 14 :

- ▶ Dans le 4^{ème} paragraphe : l'impact des conditions de travail, de la qualité de vie au travail, du niveau de vie, écrire : ***« Il nous faut recenser les retraité.e.s parti.e.s en invalidité afin d'assurer leur suivi et connaître leurs besoins pour gagner de nouveaux droits et lutter contre la précarité. »***

Page 15 :

- ▶ Dans le chapitre sur la perte d'autonomie, rajouter après Un accompagnement pour anticiper et bénéficier d'une aide de qualité pour la perte d'autonomie ***"à domicile ou en établissement "***

Les résolutions amendées et adoptées :

Chaque groupe thématique de résolutions est précédé de la phrase :

ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS À ...

Thème : Assurer une retraite décente à toutes et à tous :

- ▶ Informer et former les futur.e.s retraité.e.s ***sur nos propositions CGT et les enjeux de la réforme des retraites pour lutter contre un régime universel à points****
- ▶ Aider à animer dans les syndicats des réunions d'information en utilisant le matériel confédéral et de l'UCR
- ▶ Informer les retraité.e.s de nos sections des luttes dans les établissements et leur proposer de participer aux initiatives engagées par les salarié.e.s en liant emplois/salaires/retraites
- ▶ Participer aux mobilisations des retraité.e.s sur les revendications nationales portées par la CGT et le « Groupe des 9 Organisations »
- ▶ Continuer notre travail en lien avec les collectifs « Femmes/Mixité » de la Fédération, de l'UCR et de la Confédération, pour faire l'égalité au travail et à la retraite, dans la vie et à la CGT.
- ▶ ***Exiger le maintien des régimes spéciaux et revenir à des membres élus dans les caisses de retraite comme au Conseil d'Administration de la CNRACL dont les élections auront lieu fin 2020***
- ▶ Intervenir auprès des Caisses de retraite et complémentaires, avec nos administrateur.e.s pour permettre ***le contrôle du Budget de l'Action Sociale, et obtenir le relèvement des plafonds des aides des Fonds d'Action Sociale et leur orientation***

Thème : La Santé, un droit fondamental... :

► **Informers les retraité.e.s de nos propositions pour un grand service public de Santé et d'Action Sociale et combattre la loi « ma Santé 2022 » et la loi de réforme de la Fonction Publique**

► **Porter la revendication du 100% Sécu et nos propositions sur la reconquête de la Sécurité Sociale basée sur le salaire socialisé et gérée par des représentant.e.s élu.e.s des salarié.e.s**

► Participer au Collectif Fédéral Santé au travail pour y porter le lien « qualité de vie au travail = qualité de vie en retraite »

► Réaliser un livret « Suivi post-professionnel » pour les syndicats de notre champ, afin d'aider à la prise en compte dans les instances représentatives et les formations des élu.e.s et des mandaté.e.s.

Thème : Pour un accompagnement de qualité face à la perte d'autonomie...

► Continuer et amplifier la lutte avec les salarié.e.s et résident.e.s et leurs familles pour obtenir les moyens d'un accompagnement de qualité et diversifié à domicile et dans des établissements qui doivent être à la fois un lieu de soins et un lieu de vie avec **un.e soignant.e pour un.e résident.e**

► Impulser la campagne confédérale pour la reconquête de la Sécurité Sociale afin que la perte d'autonomie soit financée par les cotisations sociales, au sein de la Branche Maladie.

► Identifier, avec les résident.e.s et leurs familles, les besoins en matière de « qualité de vie », de définition d'un « projet de vie »

► Travailler, au sein de la Fédération, avec le Collectif Fédéral Personnes Agées, en coopération avec les Fédérations des Organismes Sociaux et des Services publics, à la réalisation d'un support pour la population et les familles des résident.e.s pour porter ces exigences ;

► Travailler avec les Unions Syndicales CGT de retraité.e.s et les mandaté.e.s dans les C.D.C. A(Conseils de la Citoyenneté et de l'Autonomie) à un état des lieux, par département, de la prise en charge, pour aider à construire des mobilisations de proximité.

Thème : Renforcer notre Organisation...:

► Impulser à la syndicalisation et au respect de la cotisation à 1%

► **Recenser et diffuser les différentes initiatives prises par les syndicats dans le cadre de la continuité syndicale**

► Réaliser le livret d'accueil pour les nouvelles et nouveaux syndiqué.e.s

► Impulser à l'utilisation par les syndicats et sections, du tryptique « votre atout pour gagner » qui porte les 3 éléments : adhésion, abonnement à Vie Nouvelle, connaissance de l'Association créée par l'UCR-CGT : LSR (Loisirs Solidarité Retraite)

► Proposer dans les syndicats et USD le module de formation : « Découvrir la vie syndicale retraitée » pour aider à la syndicalisation lors du passage à la retraite

► Impulser à la lecture de « Vie Nouvelle » par abonnement, quand la moitié des syndiqué.e.s retraité.e.s ne sont pas encore abonné.e.s.

Thème : Les salarié.e.s quittent leur vie professionnelle, pas leur vie citoyenne

► Travailler avec les USR et les mandaté.e.s au CDCA à l'émergence et à la prise en compte des revendications territoriales concernant les retraité.e.s





VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À PARTIR DE 9,99€ PAR MOIS*

INCLUANT VOS INDEMNITÉS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL
ET DES SERVICES ADAPTÉS À VOS BESOINS

NOUVEAU Découvrez **MNH EVOLYA 1**, la nouvelle garantie santé responsable, pensée pour vous, hospitaliers, incluant le 100% santé et des services pour prendre soin de vous : conseils gestes et postures, prévention des TMS, gestion du stress, assistance en cas d'hospitalisation, etc.

2 x 2 mois offerts** sur MNH EVOLYA et MNH PREV'ACTIFS, notre duo Santé – Prévoyance qui vous protège et garantit vos revenus en cas d'arrêt de travail.

Pour en savoir plus, rendez-vous dès maintenant sur **mnh.fr** ou contactez nos conseillers MNH au **N° Cristal 09 72 72 00 34**



La Mutuelle des hospitaliers,
au service des professionnels de santé

WWW.MNH.FR



*POUR UN ACTIF ÂGÉ DE 18 ANS AYANT SOUSCRIT AU CONTRAT MNH EVOLYA PRIMO AVEC DATE D'EFFET AU 01/01/2020

****SANTÉ + PRÉVOYANCE** OFFRE VALABLE POUR TOUTE ADHÉSION SIMULTANÉE À « MNH SANTÉ » EN TANT QUE MEMBRE PARTICIPANT ET À « MNH PREV'ACTIFS » (SIGNATURE DES 2 BULLETINS D'ADHÉSION À MOINS DE 30 JOURS D'INTERVALLE ENTRE LE 19 AOÛT 2019 ET LE 31 DÉCEMBRE 2019 ET SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DES ADHÉSIONS PAR MNH ET MNH PRÉVOYANCE), POUR DES CONTRATS PRENANT EFFET DU 1ER SEPTEMBRE 2019 AU 1ER FÉVRIER 2020 INCLUS : 2 MOIS DE COTISATION OFFERTS SUR « MNH SANTÉ » ET 2 MOIS DE COTISATION OFFERTS SUR « MNH PREV'ACTIFS ». MNH PREV'ACTIFS EST ASSURÉ PAR MNH PRÉVOYANCE ET DISTRIBUÉ PAR LA MNH. MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL - 331, AVENUE D'ANTIBES - 45213 MONTARGIS CEDEX. LA MNH ET MNH PRÉVOYANCE SONT DEUX MUTUELLES RÉGIES PAR LES DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ, IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE SIREN SOUS LES NUMÉROS SIREN 775 606 361 POUR LA MNH ET 484 436 811 POUR MNH PRÉVOYANCE. AOÛT 2019 - DOCUMENTATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE NON CONTRACTUELLE.

Un scrutin d'importance pour la CGT

A compter du 3 septembre prochain, les adhérent.e.s de la MNH et de MNH prévoyance seront appelé.e.s à élire leurs délégué.e.s aux assemblées générales et membres des bureaux départementaux. Ainsi ce seront près de 550 000 adhérent.e.s en santé et 400 000 en prévoyance qui pourront démocratiquement choisir leurs représentant.e.s départementaux. Pour la CGT, après ceux des comités techniques d'établissements et des commissions administratives paritaires, ce scrutin revêt une importance considérable puisqu'il permet de mesurer l'influence des organisations syndicales dans le secteur hospitalier public. En effet, bien que les candidat.e.s ne se présentent pas es-qualité de leur syndicat (interdit par le code de la mutualité), ces derniers soutiennent des candidat.e.s issu.e.s de leur rang. **Décryptage !**

Des mutuelles, pour quoi faire ?

Issues des anciennes sociétés de secours mutuels qui se sont développées essentiellement au milieu du XIX^e siècle, les mutuelles ont précédé de plusieurs décennies la création de la sécurité sociale. C'est en 1945, au sortir de la seconde guerre mondiale, sous l'influence d'Ambroise Croizat, ministre de la santé d'obédience CGT que la sécurité sociale fut créée, reprenant ainsi un des axes essentiels du programme du Conseil National de la Résistance.

Depuis sa création, la sécurité sociale a assuré la solidarité nationale en offrant une couverture santé universelle protégeant la population des aléas de la maladie. Néanmoins, dès sa création, elle fut combattue par le patronat et n'a jamais pu assurer, à elle seule, l'intégralité des prises en charge. Les mutuelles ont donc, de manière complémentaire et pour ceux qui ont fait acte d'adhésion, permis des prises en charge solidaires diminuant les coûts de santé restant à charge.

Depuis 1945, les attaques frontales subies par la sécurité sociale sont orchestrées par les gouvernements successifs qui n'ont eu de cesse d'augmenter les transferts de charges à destination des organismes complémentaires (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) augmentant d'autant les cotisations des adhérent.e.s. L'État n'est pas en reste non plus pour puiser dans les cotisations mutualistes puisqu'il ponctionne au passage 13,27 % des sommes réglées par les adhérent.e.s mutualistes en taxes diverses et variées.

La CGT l'a réaffirmé lors du 52^e congrès confédéral, elle milite pour une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale. Pour autant, et tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause, les mutuelles sont absolument incontournables pour permettre de faire face

aux aléas de la vie. Elles couvrent d'ailleurs 95 % de la population.

Assurer le succès du vote CGT Wau sein de la MNH

La MNH s'apprête à fêter ses 60 ans d'existence. Au départ, issue de la volonté d'un directeur d'établissement (hôpital de Montargis), elle fut progressivement administrée par des représentant.e.s des salarié.e.s hospitaliers qui composent sa population historique, eux-mêmes issu.e.s des trois principaux syndicats nationaux que sont la CGT, FO et la CFDT.

C'est aujourd'hui la CGT qui est le syndicat majoritaire au sein de la MNH avec 15 administrateurs sur un total de 33. Le premier vice-président de la mutuelle et le président de la fondation d'entreprise « Dominique Bénéteau » récemment créée au sein du groupe, sont également militants CGT.



l'assemblée générale, qui déterminent le sens et les orientations prises par la mutuelle.

Là encore, les délégué.e.s issu.e.s de la CGT sont les plus nombreux au sein des assemblées générales MNH et MNH Prévoyance où ils devancent FO et CFDT.

Chacun comprendra qu'il est indispensable de conforter le rang de notre organisation lors de ces prochaines élections.

Chaque union syndicale départementale, chaque syndicat d'établissement, chaque militant.e et syndiqué.e CGT doit, en fonction de ses moyens et son rôle dans l'organisation, contribuer au succès du vote.

Modalités pratiques

Lorsqu'il existe des militant.e.s issu.e.s de notre organisation, candidat.e.s aux élections, il est demandé à l'USD ou à défaut au syndicat de l'hôpital de vous les faire connaître par voie de tracts. En effet, comme précisé plus haut, leur appartenance syndicale ne peut être mentionnée sur le bulletin sous peine de nullité. La seule possibilité c'est de faire connaître aux salariés mutualistes adhérents quels sont les

candidats soutenus par la CGT. Si vous ne connaissez pas les candidats ou si vous avez un doute, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables du syndicat pour qu'ils vous indiquent s'il s'agit de militant.e.s de notre organisation.

Le scrutin est ouvert du 3 septembre au 11 octobre inclus. Les modalités de vote se font par Internet sur le site MNH sur votre espace adhérent ou, à défaut, par correspondance. Chaque adhérent.e va recevoir le matériel ainsi que les indications de déroulement directement par courrier à son domicile.

Les délégué.e.s sont élu.e.s pour six ans. Outre la représentation des adhérent.e.s lors des assemblées générales, ils composent également le bureau départemental qui, a posteriori, élira en son sein un président départemental, un.e délégué.e handicap, un.e délégué.e promotion de la santé... Là encore, il nous faudra assurer une bonne représentation de la CGT car c'est un gage d'efficacité pour le fonctionnement des instances départementales de la MNH.

Lorsque vous recevrez le matériel de vote, ne le posez pas dans un coin, c'est la meilleure façon d'oublier de voter. Au contraire, ne perdez pas de temps pour voter et faire voter pour des représentant.e.s CGT !

Nota : Seuls les adhérent.e.s votent, les ayants droits figurant sur la carte de mutuelle mais qui, de par leur qualité, ne payent pas de cotisations, ne peuvent voter. Si vous êtes adhérent.e MNH et MNH Prévoyance, vous serez appelé.e à élire vos représentant.e.s dans l'une et l'autre des assemblées générales respectives à chacune des mutuelles. ■





Le groupe Up, une coopérative historique et un acteur engagé par nature et par vocation

LE GROUPE UP, NOUVEAU NOM DU GROUPE CHÈQUE DÉJEUNER, REPOSE SUR UNE ENTREPRISE AU STATUT PARTICULIER, UNE SCOP (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE).

1^{ère} SCOP de France par le chiffre d'affaires depuis 2017, le groupe Up défend quotidiennement les valeurs du mouvement coopératif, valeurs partagées avec les Organisations Syndicales : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence et indépendance.

La coopérative Up a été créée en 1964, grâce à l'engagement syndical de militants au premier rang desquels George RINO, Président Directeur Général de 1964 à 1990 : « *Je n'ai pas créé une coopérative par hasard. Il était totalement exclu que je participe à la création d'une entreprise de type capitaliste... Je voulais surtout créer une société où chacun se sente chez lui et ne soit pas*

exploité pour mon seul profit. »

Le Groupe est progressivement passé d'une entreprise mono-produit (**chèque déjeuner**), dans un seul pays (la France), à un groupe de 3 400 salariés présent dans 19 pays et proposant des solutions intégrées (chèques, cartes, applications mobiles, plateformes web...) qui accompagnent tous les **moments de vie du quotidien**, en réponse aux besoins de ses différents marchés : le repas, le cadeau, la culture, le divertissement, les vacances, les services à la personne, la formation, la santé, l'aide sociale, les frais professionnels.

Le capital de l'entreprise est détenu à 100% par les salariés coopérateurs de la maison-mère qui élisent un conseil d'Administration gérant démocratiquement l'Entreprise.

Tous les salariés coopérateurs sont impliqués, tant dans l'élaboration de la stratégie, le développement des solutions que le groupe déploie que dans le fonctionnement de l'entreprise. **Chaque salarié coopérateur s'engage individuellement au bénéfice de l'aventure collective** à laquelle il contribue et est associé directement à la réussite de l'entreprise.

Les réserves financières impartageables induisent, quant à elles, une **vision non spéculative de l'entreprise** et garantissent l'avenir des salariés et la pérennité du groupe Up.

Le groupe Up fonde d'autre part son projet stratégique sur une ambition forte : **rester un groupe libre, indépendant et progressiste**, qui concilie les dimensions économique, sociale et environnementale en étant **innovant et porteur de sens** pour toutes ses parties prenantes.

Ce modèle de gouvernance démocratique, de développement pérenne et de performance durable fait du groupe Up un **acteur différent des autres sur son secteur** et démontre qu'il est possible de « *réussir économiquement tout en entreprenant autrement* » Catherine COUPET, Présidente Directrice Générale du groupe Up.

Pour en savoir plus sur le groupe Up : www.up.coop



LES SCOP : UN MODÈLE D'ENTREPRISE DÉMOCRATIQUE TROP PEU CONNU

Les SCOP représentent aujourd'hui 55 000 salariés en France pour près de 3000 entreprises.* C'est encore trop peu mais c'est déjà beaucoup ! D'autant que la croissance du nombre de SCOP est très forte depuis plusieurs années, près de 5% par an depuis 2008 alors que la France n'arrive pas à sortir durablement de la crise économique.

Qu'elles soient le fruit d'une lutte sociale (17 % des nouvelles SCOP) souvent douloureuse (Scop-TI, La Belle Aude, les Ateliers, Eurofence...) ; qu'elles soient des créations (52 %), des transformations (11 %), des transmissions d'entreprise en bonne santé (20 %) ou qu'elles soient des entreprises plus anciennes, les SCOP représentent malgré tout un modèle trop peu connu.*

Pourtant, le fait que des salariés, face à des pressions extérieures parfois très importantes, décident de s'engager pour s'inventer un avenir en commun n'est pas anecdotique. Et le potentiel en termes de maintien ou de création d'emplois est considérable, surtout

quand on sait que de nombreuses entreprises mettent la clé sous la porte lors du départ à la retraite de leur dirigeant et qu'aucune solution de reprise par les salariés n'a été imaginée.

Ainsi, 10 % des entreprises à céder ferment chaque année faute de repreneur et le départ à la retraite du dirigeant est la cause d'une cession sur deux. Ce n'est donc pas surprenant de retrouver, derrière les projets qui aboutissent, des militants syndicaux, pour construire collectivement des projets d'entreprises qui répondent à leurs exigences, à leurs revendications et à leur volonté de donner du sens à leur travail.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site de la CGSCOP : www.les-scop.coop

*Source : Confédération Générale des Scop - chiffres 2016.



partenaire de la
depuis 1964



Pour en savoir plus sur le groupe Up
up.coop

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

9 SUR 10
SOCIÉTAIRES
SATISFAITS*
DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Selon une étude BVA de juillet 2018.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

TBWA|PARIS